

REGLEMENT INTERIEUR

ETHIQUE

L'association s'interdit toute discrimination. Elle prône les valeurs de neutralité, de respect et de tolérance.

REGLES DE RESPECT

d'un manière générale

- ✓ Respect aux règles statutaires ou au règlement intérieur du club, des règlements généraux et sportifs de la Fédération.
- ✓ Respect de la convention des installations sportives de la commune.
- ✓ Respect de la propreté des locaux, des terrains, des vestiaires et des sanitaires. Toute dégradation volontaire fera l'objet de mesure disciplinaire.

des pratiquants

- ✓ Tout pratiquant doit respecter le responsable technique et pédagogique ainsi que les assistants.
- ✓ Toute parole ou comportement antisportif, toute insulte ou geste déplacé envers quiconque au sein du cours n'est pas acceptable.
- ✓ Tout comportement irrespectueux est sanctionnable immédiatement par l'exclusion immédiate du cours.

DOCUMENTS A FOURNIR

Attestation parentale

Pour les mineurs, une attestation parentale est obligatoire. Elle sera à compléter et à signer par les parents ou tuteurs légaux.

Certificat Médical

Pour tous les participants, lors de la reprise de la saison, il est obligatoire d'être muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des arts énergétiques (taichichuan, et/ou qigong) de moins de 3 mois, et de le présenter au président, dans les 15 jours suivant la date des inscriptions.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue confortable (tenue de jogging par exemple) permettant la liberté de mouvement, des chaussures souples (chaussons chinois ou de danse) pour les salles et pied nus pour le tatami.

HYGIENE ET SECURITE

Les effets personnels (montres, bagues, boucles d'oreilles pendantes, colliers...) présentant un risque de blessure devront être retirés en début de cours afin d'éviter tout dommage sur sa propre personne ou sur autrui.

Une hygiène minimale est exigée : pieds et mains propres, ongles coupés courts, cheveux longs attachés. Son appréciation est laissée au jugement de l'enseignant.

REPRESENTATION DE LA PERSONNE

Concernant les photos prises lors de manifestations sportives ou festives de notre club et dans le souci de préserver l'atteinte à la représentation de la personne, tout adhérent ne souhaitant pas être photographié doit en faire la demande expresse au club par écrit daté et signé.

L'absence de tel document équivaut à un accord tacite pour l'utilisation de son image. D'autre part, conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 06/01/78, chacun dispose du droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

AFFILIATION A UNE FEDERATION

Le bureau directeur décide de s'affilier ou non à une fédération.

Actuellement nous sommes adhérents à la Fédération Sport pour tous

COMMUNICATION EXTERIEURE

Le club communique par voie interne (courriels), via site internet, ainsi que pendant les cours via l'enseignante.

Il communique également en externe par tout moyen (presse, affiches ...)

Le bureau est seul habilité à communiquer.

Fait à Olonne sur mer le 26 mars 2019